

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Attractivité Economie Emploi
- Emploi - Economie sociale et
solidaire
N° 2020-D-172

**ATTRIBUTION D'AIDES DANS LE CADRE DU
DISPOSITIF ADEL TPE 16 - JURY DU 4 JUIN 2020**

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRAND ANGOULEME,

- ☐ VU, le code général des collectivités territoriales,
- ☐ VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017, portant délégation d'attributions du conseil au Président modifiée,
- ☐ VU, la délibération n°131 du conseil communautaire du 2 avril 2015 approuvant la mise en place du dispositif de soutien aux TPE intitulé « ADEL TPE 16 », modifiée par la délibération n°341 du 5 décembre 2020 et la décision n°136 du 11 juin 2020,
- ☐ VU, le procès-verbal du jury du 4 juin 2020 approuvant l'octroi d'aides au(x) bénéficiaire(s) indiqués à l'article 2, au titre du dispositif ADEL TPE 16,

DECIDE

Article 1er – Est approuvée la convention passée avec le(s) bénéficiaire(s) indiqué(s) à l'article 2 pour l'attribution d'aides dans le cadre du dispositif ADEL TPE 16 pour un montant total de 45 000 €.

Article 2 – Ces aides sont réparties comme suit :

N° de dossier du bénéficiaire	Projet soutenu	Montant de l'aide
2020/1	Crèche	7 500
2020/2	Boucherie	7 500
2020/3	Salle de Sport	7 500
2020/4	Paysagiste	7 500
2020/5	Coiffeuse	7 500
2020/6	Prêt à porter	7 500
TOTAL		45 000

Article 3 – Ces aides seront versées à réception des factures acquittées.

Article 4 - La dépense est inscrite au budget principal – nature 204 218/90 20 service 71 et nature 204 218/94 service 92.

Article 5 – La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de la date de notification à (aux) (l')intéressé(s).

Article 6 – Monsieur le Directeur général adjoint en charge de l'attractivité, de l'économie et de l'emploi et Monsieur le Trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 26 juin 2020

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **07/08/2020**
Publié ou notifié,
Le **10/08/2020**